



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets médicaux

Question écrite n° 103340

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'absence de dispositif réglementaire spécifique à la collecte et à l'élimination des médicaments non utilisés. Ce type de déchets non maîtrisé constitue un danger susceptible de porter atteinte à l'environnement et à la santé de l'homme. Sur le registre réglementaire, l'encadrement du dispositif Cyclamed est basé uniquement sur un décret de 1992 relatif aux emballages des médicaments et qui ne permet pas d'apporter une solution à la question de l'élimination des médicaments non utilisés. Un projet de décret visant à établir un dispositif spécifique de collecte et de valorisation des déchets issus de médicaments (emballages et médicaments non utilisés), validé lors d'une réunion interministérielle tenue en avril 2002, n'a toujours pas abouti. En conséquence, il lui demande quelles sont les modalités et les délais de mise en place d'un dispositif de collecte et d'élimination de l'ensemble des déchets issus du médicament, incluant emballages et médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103340

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9524